



Titre de sejour montion vie prive et famillial

Par **salimo**, le **25/09/2008** à **00:55**

Bonjours rnrn Permettez moi de venir respectueusement par ma présente vous faire part de mon problème on espérant de trouvée de l'aide afin de mètre fin à mes souffrances rnrn On outre je suis algerien âgé de 28 ans célibataire titulaire d'un déplume de doctorat en médecine générale entré en France depuis 01 mois avec visa c de 03 mois pré inscrits en capacité de médecine d'urgence au SAMU 13 rnrn Je vous s'informe que mon père mes deus frères sont de nationalité française ma mère réside en France mon grand père résident en France depuis 1948 mes tantes et mes oncles mes cousins son de nationalité française pour dire que toute ma famille vie en France à Marseille depuis toujours mois je vie avec ma grand mère en Algérie depuis l'age de scolarisation 07 ans avant je vivais avec mes parent même mes préparatoire j'ai l'est fait à Marseille (fond vert) st marte ,est comme ma grand mère est décidé il y a un an je me trouve tout seul en Algérie rnrn En fin on prenant contacte avec vous mon ambition est que vous m'orientez sur la possibilité de reste en France de manière régulière (avoir un titre de séjour) resté à cote de ma famille continuer mes études de médecine si se la est possible m'orientez vous sur les procédures à entreprendre afin de mètre fin à mes souffrances affective etre à cote de ma famille et à quelle établissement je m'oriente est avec quelles documents rnrnJe vous remercie de votre disponibilité et acceptez mes sentiments les plus meilleurs

Par **aklys06**, le **25/09/2008** à **03:56**

Un docteur !!!!!rntu fais honte a la corporation !!!!!rntax universités que tu dis avoir fréquenté !!!!!rnlles goss du primaire feraient moins de fautes d'orthographe,rntu prend les gens pour des idiots ?????

Par **annstef**, le **25/09/2008** à **10:13**

B'jour,rnrnTu as 28 ans, alors assez grand pour te débrouiller tout seul...rnrnTu es docteur en médecine et en plus pré-inscrit ici...rnrnLa seule chose à faire est d'aller à la préfecture demander un titre de séjour mention "étudiant"rnrnAttention, seul le motif des études peut t'aider (en espérant que ton visa a été délivré dans ce sens) Dans le cas contraire, tu es parti pour vivre irrégulièrement en France. Le fait que toute ta famille soit ici, ne te donne aucun droit à ma connaissance.

Par **citoyenalpha**, le **26/09/2008** à **14:43**

Bonjourrnrnvous devez demander une carte temporaire mention vie privée vie familiale.rnrnToutefois son attribution n'est pas de droit.rnrnVotre entrée en France est un droit mais votre séjour supérieur à 3 mois peut vous être refusé.rnrnIl convient de fournir en plus des documents exigés par la préfecture toute pièce permettant de démontrer vos attachements familiaux forts et ce afin d'augmenter les chances d'un avis favorable à l'acceptation de votre demande par la préfecture.rn rnPar exemple :rnrnExtrait de votre acte de naissancernrncopie de livret de famille où figure les membres de votre famillernrncopies pièces d'identité et de résidence de vos parents et frères ou soeurs françaisrnrnattestation de domicile ou d'hébergementrnrnlettre manuscrite des membres de votre famille témoignant de leur volonté de vous voir les rejoindre et de séjourner définitivement sur le territoire français et la motivation (rappel perte des attaches en Algérie)rnrnattestation de prise en charge par votre famille (copie des 3 dernières déclarations de revenu de vos parents).rnrnpreuve de la perte d'attache en Algérie (acte de décès)rnrncopie de tous les diplômes obtenus (même étrangers)rnrncopie de vos séjours réguliers en France et des stages effectués rnrnpreuve inscription à l'universitérnrnla liste n'est pas exhaustive.rnrnFaîtes une demande en parallèle de demande carte de résident. Mêmes pièces à fournir.rnrnAutant mettre toutes vos chances de votre côté.rnrnRestant à votre disposition.